

J.I. 149 1977/135/74

*Le Chef du Département politique, F. Calonder,
au Professeur W.E. Rappard*

L

Berne, 12 décembre 1919

Permettez-moi de vous exprimer tout d'abord mes vifs remerciements d'avoir répondu avec tant de dévouement à l'appel que j'étais obligé, encore une fois, de faire à vos services, en vous chargeant d'une nouvelle mission à l'étranger. Je suis persuadé que vos démarches auront pour résultat d'éclairer certains points, à l'heure qu'il est encore obscurs, dans les relations de notre pays avec la Société des Nations.

A réception de votre lettre du 8 de ce mois¹, dans laquelle vous avez bien voulu

1. *Non reproduite*, cf. E 2001 (B) 8/8.



esquisser vos vues sur ce qui concerne les buts de votre voyage à Londres, je n'ai pas manqué de faire part au Conseil fédéral² de votre désir de recevoir des instructions précises, ainsi que de la direction que vous proposiez qu'on leur donnât. Le Conseil était cependant de l'avis qu'il ne pourrait présenter aucun avantage d'insister au moment actuel sur les difficultés qu'implique la question de la votation populaire en Suisse. En conséquence, votre mission consistera surtout, ainsi que vous le verrez par le texte des instructions ci-annexé, à recueillir des informations au sujet de la fixation du siège de la Société des Nations.

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir examiner ces propositions au cours des prochains jours et de me faire connaître vos observations à leur égard.

En vue de mettre au clair toutes les questions qui pourront encore s'élever, j'ai songé qu'il serait utile de fixer avant votre départ et de préférence *dimanche matin*, une conférence entre vous, M. le Professeur Huber et moi. Je vous serais infiniment obligé de me faire connaître le plus tôt possible si vous pouvez vous arranger pour être à Berne ce jour-là.

ANNEXE

La mission de M. le Professeur Rappard à Londres, aurait uniquement pour but d'élucider la question de l'établissement du siège de la Société des Nations.

M. Rappard serait, en conséquence, chargé:

a) de s'informer des intentions du Secrétaire Général de la Société des Nations, ainsi que, si possible, de celles des principales Puissances de la Société au sujet de l'établissement *définitif* du siège à Genève;

b) de remercier le Gouvernement britannique, *si l'occasion se présente*, de l'assurance qu'il a donnée au Conseil fédéral par son aide-mémoire du 6 décembre, de ne vouloir soutenir aucune proposition tendant à transférer le siège de Genève tant que la Suisse n'aurait refusé d'accéder à la Société des Nations;

c) de chercher à se renseigner sur la force des tendances qui se manifestent en faveur d'un transfert, à titre provisoire, du siège à Bruxelles;

d) de faire remarquer à Sir Eric Drummond que, par un pareil transfert provisoire, la question de l'établissement définitif des services de la Société serait presque nécessairement préjugé et que cet état de choses pourrait très facilement exercer une influence défavorable sur le vote populaire en Suisse.

Quant à la question de la *votation populaire*, il semble que l'aide-mémoire du Conseil fédéral contient tous les renseignements pouvant être donnés en ce moment.

M. le Professeur Rappard est en conséquence prié de ne pas prendre l'initiative pour discuter cette question. Il est prié de se référer, le cas échéant, à l'aide-mémoire adressé aux Puissances et de ne pas faire des déclarations qui pourraient lier, de quelque manière que ce soit, le Conseil fédéral.³

2. Cf. nos 180, 191.

3. Pour le rapport du Professeur Rappard sur cette Mission, Cf. n° 203.